



Compte rendu api du 1^{er} conseil d'école Cabourg 2015-2016

Etaient présents :

L'API : Patrick Gaidamour, France Charles, Mohammed Rahaoui, Philippine De Nazelle, Céline Cambray

L'équipe enseignante et Mme Florence Mousseau

La FCPE dont Elsa TREBOSC

La Mairie en la personne de Erwan Martin et Jean-François Martin.

PRESENTATION DU CONSEIL D'ECOLE :

1. Présentation des membres du Conseil d'École et résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

2 listes de parents d'élèves : FCPE et API

Il y eu 242 voix :

161 voix pour la FCPE

71 voix pour l'API

Une classe a été ouverte cette année, soit 16 classes soit 16 sièges à pourvoir.

Le résultat par rapport à l'année dernière donne :

FCPE = 11 sièges (-1 / n-1)

API = 5 sièges (+2 / n-1)

Les listes de parents élus (titulaires et suppléants) ont été affichées.

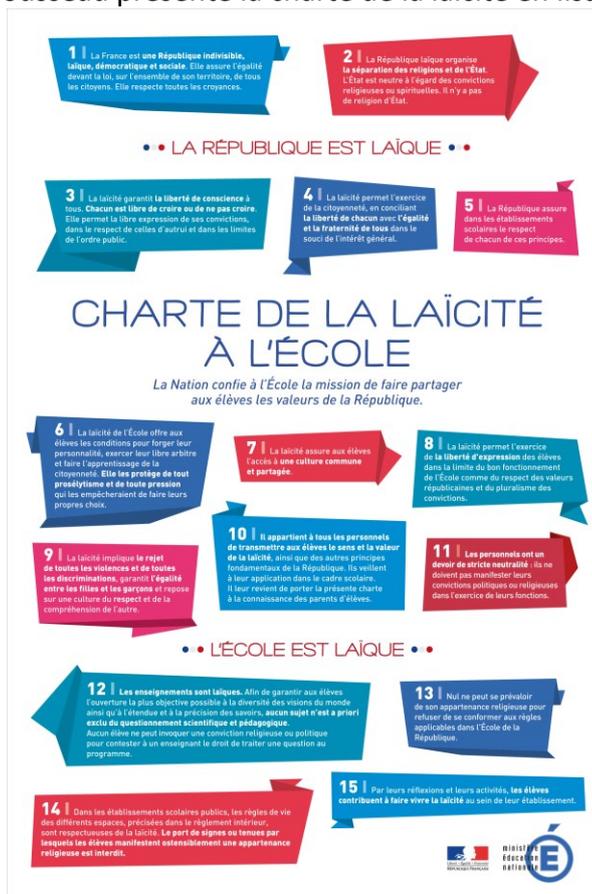
2. Règlement départemental, notes de rentrée et règlement de l'élémentaire.

Comme chaque année, c'est le règlement départemental de l'inspecteur d'académie qui s'applique. Il explique toute la partie organisationnelle de l'école. Il ne peut être ni modifié, ni transformé. Il est joint chaque année à l'ordre du jour du premier conseil d'école.

Les traits principaux sont :

- 1) Admission et inscription à l'école,
- 2) Fréquentation et obligations scolaire,
- 3) La vie scolaire, l'hygiène, l'usage des locaux, la surveillance, les relations entre les familles et les enseignants.

A cela, Mme Mousseau présente la charte de la laïcité en lisant les 15 items :



Les notes de rentrés ou règles de la cour sont présentés à la rentrée aux parents et aux enfants.

L'IEJ demande que les parents reconnaissent avoir pris connaissance de tous les règlements et charte en vigueur.

3. Structure et effectifs de l'école.

Ecole maternelle :

- Classe verte : 22 PS/MS
- Classe orange : 21 PS/MS
- Classe jaune : 20 PS/MS
- Classe parme : 22 PS/MS
- Classe rouge : 27 GS
- Classe bleue : 28 GS

TOTAL : 140 élèves soit (PS 41 - MS 44 - GS 55)

Ecole élémentaire :

CP-A : 26
CP-B : 25
CE1 – A : 23
CE1 – B : 22
CE2 : 27
CE2/CM1 : 23
CM1 : 28
CM1/CM2 : 21
CM2 : 29
ULIS : 8

TOTAL : 232 élèves (CP-51 CE1-45 CE2-44 CM1-44 CM2-40 ULIS-8)

TOTAL : 372 élèves sur 16 classes.

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE, EN RELATION AVEC LA MAIRIE :

4. Bilan de l'exercice d'évacuation et PPMs. (Plan Particulier de mise en sécurité)

a) Alerte incendie

Les élèves d'élémentaires s'entraînent à évacuer vers la cours de la maternelle dans le cas d'un incendie dans le parking situé sous l'école, soit 372 élèves à évacuer.

Premier essai, le vendredi 11 septembre, la durée de l'évacuation a été supérieur à 5 minutes soit : 5 minutes et 20 secondes.

Le second essai, la semaine suivante en 4 minutes et 8 secondes. Cet essai a été satisfaisant.



b) Le confinement

Cet exercice aura lieu le jeudi 19 novembre au matin avant la cantine.

Il aura pour thème : vent violent et tempête.

Le lieu retenu a été expliqué pendant le conseil mais ne sera pas écrit dans ce compte rendu.

Cet exercice a pour objectif pour l'enfant de savoir gérer son stress et de rester calme.

Pour les parents, il est rappelé que personne ne doit appeler l'école pour laisser libre les communications téléphoniques. Par ailleurs, il est conseillé d'écouter la radio nationale pour avoir des informations. Pendant l'exercice, des panneaux sont apposés aux portes afin d'interdire l'accès à l'école.

c) Exercice d'évacuation dans les cours.

Cet exercice est programmé vers les beaux jours car il se déroule pendant la sieste. Les enfants se retrouvent alors dehors en sortant du lit.

5. Organisation des temps périscolaires de la maternelle et de l'élémentaire : restauration, activités périscolaires et accompagnement scolaire.

La directrice de l'accueil de loisirs de maternelle : Mylène Martin

L'assistant du directeur de l'accueil de loisirs de l'élémentaire : Steeve

8H à 8H30 accueil du matin.

En moyenne il y a 10 enfants en maternelle et 7 en élémentaire.

Les enfants de maternelle sont accompagnés en classe par un animateur. Il est important de bien donner toutes les informations à l'accueil car c'est l'animateur qui remontera l'information aux maitresses.

11H30 à 13H30 Pause méridienne.

C'est le moment du service de restauration scolaire ou APC pour certains enfants en élémentaires.

Le passage aux toilettes s'effectue avant d'aller et après le temps de repas.

(13H20 à 13H30 passage des informations entre les animateurs et les enseignants)

200 enfants en élémentaires pour une douzaine d'animateurs.

Lundi et Jeudi 15h00 à 16H30 Activités périscolaires.

L'organisation ne change pas par rapport à l'année dernière. Il n'y a plus 3 ateliers comme l'année dernière, mais 2 items « Sportif » et « Manuel ».

Il y a aussi des espaces de jeux pour ceux qui ne veulent pas participer aux activités.

Fréquenté par 170 enfants en élémentaire avec une moyenne de 16 animateurs, soit 2 animateurs par classes.

6 activités différentes sont proposées par les animateurs aux élémentaires. (Activité physique, Théâtre, danse...)

Le dernier jeudi de chaque mois, il y a la mise en place des après-midis citoyens. (Les enfants sont invités à s'exprimer : c'est quoi être citoyen ? c'est quoi respecter les règles des jeux ?)

Tout enfant qui n'est pas récupéré à 16H30 bascule automatiquement vers le goûter et n'est pas récupérable avant 17H.

A l'issu de la présentation des activités périscolaires, l'API a demandé si il sera prévu une campagne de sensibilisation sur le harcèlement à l'école comme demandé en début d'année à la Mairie.

« C'est prévu en effet ! » Mme Mousseau a repris la réponse en expliquant que c'était à l'étude en collaboration avec les animateurs de la ville. Mais rien de concret à ce jour.

Mme Mousseau ajoute qu'elle n'a pas attendu la journée du 5 novembre pour faire de la prévention au quotidien avec l'équipe enseignante. C'est un thème qui lui est cher. Prendre le temps de réfléchir et d'agir pour mettre en place une action partagée entre l'accueil périscolaire et le scolaire.

L'accueil du soir 17H à 19H

Passage aux toilettes puis ateliers sportifs ou accès à la salle de jeux manuels.

L'accompagnement scolaire 45 minutes

89 enfants en élémentaire soit 38% des effectifs. Le recrutement est permanent de la part de la Mairie afin de tenir un effectif suffisant pour cet accueil. Compliqué dans la gestion des effectifs sans inscription préalable de la part de la Mairie. Difficulté de trouver des enseignants qui travaillent pour cette activité.

Sachant qu'avec les nouveaux rythmes scolaires, ils arrêtent les cours à 15H le lundi et jeudi et doivent attendre pour 17H pour commencer l'activité. Les enfants sont par groupes de 8 ou 9 en moyenne. En cas d'absences, les groupes augmentent à 16.

62% des enfants font leurs devoirs à la maison.

Si vous êtes en retard pour venir chercher votre enfant, il est important de prévenir pour que l'enfant ne s'inquiète pas et que les animateurs le rassurent.

Pour les bobos, les animateurs appellent systématiquement les parents pour que vous ne soyez pas surpris quand votre enfant rentre chez vous.

La transmission des bobos se fait aussi entre les enseignants et les animateurs pour la transmission des bobos.

6. Remplacement des atsems absentes.



L'école fonctionne avec 5 ATSEMS en répartissant 1 ATSEMS pour les deux classes de GS. Les classes de PS/MS ont bien une ATSEM à temps plein par classe soit 5 ATSEMS pour 6 classes.

Mme Mousseau a insisté sur la désorganisation en maternelle liée à la suppression d'un poste d'ATSEM et des nombreuses absences qui surviennent régulièrement (maladie, concours...). Aurélie, enseignante a rappelé les risques de sécurité engendrés par ce manque d'effectif. Ce poste en moins crée plus de travail pour les autres titulaires dans l'école. Les ATSEMS sont épuisés par ce manque d'effectif. En cas d'absence, les enseignants font le nécessaire pour le bien des enfants mais au détriment des temps d'enseignements.

Le sujet étant grave et préoccupant à nos yeux, L'API a pris la parole :

"L'API et les parents qu'elle représente déplorent cette diminution d'effectif et de moyens. En effet, cela impose aux Directrices des écoles maternelles une réorganisation de leurs classes et aux ATSEM une charge de travail plus importante au détriment de leur disponibilité auprès des enfants. L'API voit dans ces suppressions de postes une nouvelle conséquence des dépenses imposées à la commune par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nous demandons le maintien de tous les postes ATSEMS et de revenir sur la décision du conseil municipal. Merci de porter ce message aux élus..."

A cela, la Mairie a répondu que le constat est unanime pour toutes les écoles, en témoignant sa difficulté de recruter et sa difficulté d'anticiper les absences. Le budget 2016 sera encore plus contraignant. La Mairie a voulu préserver le fonctionnement actuel dans les écoles dans une maîtrise budgétaire. L'éducation reste un budget prioritaire pour la Mairie.

Fonctionnement pédagogique de l'école :

7. Projet d'école.

Le projet d'école primaire (maternelle et élémentaire) :



Thème : Faire prendre conscience aux enfants qu'ils sont en situation d'apprentissage, qu'ils sont des acteurs impliqués dans leurs propres formations d'élèves et de citoyens.

Les axes :

- 1) Développer les langages pour penser et communiquer (différentes actions sont prévues).
- 2) Donner des méthodes et des outils pour apprendre et la compréhension des consignes.
- 3) Dans un climat de confiance, faire en sorte que l'élève se sente membre de la classe, qu'il apprenne à argumenter, exprimer ses opinions, sa réflexion, sa sensibilité.

Mise en place des élections de délégués de classes en élémentaire. Très bons retours sur cette initiative.

8. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Sur le temps du midi, deux fois par semaines de 11H30 à 12H.

L'objectif en maternelle est de soutenir les compétences dans la maîtrise de la langue et dans le domaine du vivre ensemble. Apprendre en jouant. Développer le langage. Apprendre le respect des règles de la classe ou du jeu.

L'objectif en élémentaire est de :

- Travailler la méthodologie en travaillant les techniques, l'organisation personnelle, aux stratégies d'apprentissages et de mémorisation.
- Le soutien en français ou en mathématique.

Ce fonctionnement est bénéfique pour les élèves avec leurs enseignants par groupe de 5 avec l'accord des familles.

9. Organisation de l'enseignement des langues vivantes.



L'enseignement de l'anglais continue comme l'année dernière.



Pour l'allemand, l'IEN a affectée une intervenante allemande.

2 fois par semaines les mardis et les vendredis après-midi pour 13 élèves.

Pas de visibilité sur l'enseignement de l'allemand au collège.

10. Bilan des coopératives d'école.

Les dons des parents sont en nettes baisses cette année.
Les chiffres sont confidentiels.

Merci à tous !